

18 mai 2017

**Les travailleurs accidentés demandent une indemnisation de standard canadien**

**« Nous préparons une campagne provinciale pour réformer le régime d'indemnisation et le rendre fidèle à son mandat »**

*- Karl Crevar, représentant ontarien à l'Alliance canadienne des victimes d'accidents et de maladies du travail -*

**Tous à la Journée des travailleurs accidentés de l'Ontario le 1er juin!**



**Cyclistes pour la justice**

**Pour les droits de tous!**

**Jedi 25 mai -- jedi 1er juin**

Débuté à Ottawa et passe par Cornwall, Brockville, Kingston, Belleville, Cobourg, Oshawa et arrive à Toronto pour le rassemblement à Queen's Park

Pour l'itinéraire, [cliquer ici](#)

### **Vigile des travailleurs accidentés**

**Nuit blanche à Queen's Park**

**Mercredi 31 mai -- 19 heures**

Queen's Park à Toronto

**Facebook**

### **Rassemblement et marche**

**L'indemnisation des travailleurs est un droit !**

**Jeudi 1er juin -- 11h30 à 13h**

Queen's Park à Toronto

**Facebook**

### **Table ronde**

**La lutte contre le travail toxique et non sécuritaire**

**Jeudi 1er juin -- 14 heures**

Auditorium OCAD, 100 rue McCaul, salle 190

**Facebook**

*Organisé par le Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés*

### **Les travailleurs accidentés demandent une indemnisation de standard canadien**

- «**Nous préparons une campagne provinciale pour réformer le régime d'indemnisation et le rendre fidèle à son mandat**» - *Karl Crevar, représentant ontarien à l'Alliance canadienne des victimes d'accidents et de maladies du travail*
- «**Nous voulons restaurer l'équilibre à Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick**» - *Patrick Colford, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick*

### **Les Canadiens ont besoin de leur propre industrie de l'acier**

- **De nouvelles poursuites en recours collectif contre US Steel**
- **US Steel est confronté à la nécessité historique du changement** - *K.C. Adams*

### **Les conséquences de la guerre commerciale pour l'industrie forestière**

- **Produits forestiers Résolu fait des mises à pied**
- **Les prix du bois d'oeuvre augmentent en flèche au Canada**

---

### **Les travailleurs accidentés demandent une indemnisation de standard canadien**

**« Nous préparons une campagne provinciale pour réformer le régime d'indemnisation et le rendre fidèle à son mandat »**

**- Karl Crevar, représentant ontarien à l'Alliance canadienne des victimes d'accidents et de maladies du travail -**

*Forum ouvrier* : Quels sont les principaux problèmes auxquels les travailleurs accidentés font face en ce moment ?

**Karl Crevar** : Nous nous apercevons dans notre travail qu'il y a des problèmes communs qui se posent en ce moment à l'échelle du Canada. Un exemple est celui du traitement des conditions préexistantes. Plusieurs provinces ont des lois similaires à ce sujet. Même en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs, le nombre des décès au travail tend à se rapprocher entre les provinces et il est en augmentation constante.

Nous sommes engagés dans une action en justice au sujet des indemnités pour pertes non financières. Nous avons sollicité l'avis de la Cour suprême pour savoir si nous pouvons plaider les cas de pertes non financières en cour et la cour a répondu oui. Il y a des travailleurs accidentés dont les indemnités pour pertes non financières ont été réduites à cause des lois sur les conditions préexistantes. Les indemnités pour pertes non financières sont versées dans des cas d'incapacité permanente. Elles ont été introduites en 1990 en échange du retrait des indemnités à vie. Avant 1990, si vous souffriez d'une incapacité permanente, vous pouviez obtenir une indemnité à vie. Maintenant, ces indemnités s'arrêtent à 65 ans. À l'échelle du pays en ce moment, les conditions préexistantes sont de plus en plus utilisées dans le traitement des demandes d'indemnité pour réduire les prestations des travailleurs accidentés.



La question des médecins est aussi un sérieux problème. Des médecins ont dénoncé publiquement il y a deux ans le fait que leurs décisions sont renversées par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. Des plaintes ont été déposées à l'Ombudsman de l'Ontario à ce sujet. Dans tout le pays, les commissions d'indemnité renversent les avis médicaux en faisant appel à des médecins consultants qui annulent les avis des médecins des travailleurs.



Le Réseau ontarien des travailleurs accidentés dont je suis membre du Conseil d'administration a obtenu un statut d'intervenant en Cour suprême du Canada sur un cas au Québec concernant les droits de la personne, soit le droit d'un travailleur accidenté à une assignation à des tâches qui lui conviennent quand il exerce son droit de retourner au travail. Nous avons demandé à intervenir parce que nous pensons qu'une décision de la Cour suprême pourrait avoir un impact non seulement au Québec ou en Ontario mais dans tout le Canada.

On assiste partout à une grande campagne visant à la stabilité financière du régime de compensation. Les commissions d'indemnité essaient d'éliminer le passif non capitalisé du régime et c'est le cas en particulier en Ontario où depuis 7 ans tout est fait au nom de l'élimination de ce passif. Le gouvernement et la commission

ontarienne ont adopté des politiques qui donnent une plus grande place aux conditions préexistantes afin de réduire les montants versés pour pertes non financières. À cause de cela, les travailleurs recourent de plus en plus au Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ils rejettent les décisions de la commission d'indemnité et on compte entre 4 et 5000 demandes de prestations qui attendent d'être traitées et on ne parle ici que de

l'Ontario. Les travailleurs doivent attendre entre 2 et 5 ans et je crois que c'est ce qui se passe aussi à l'échelle du pays. Le gouvernement et la commission d'indemnisation de l'Ontario s'attaquent à la question du passif non capitalisé mais sur le dos de qui ? Sur le dos des travailleurs accidentés. Ce n'est pas vrai que le régime doit être capitalisé à 100 % afin de pouvoir payer les futures indemnités, si la commission et le gouvernement sont prêts à hausser les cotisations des employeurs, ce qu'ils refusent de faire. Bien que de plus en plus de demandes d'indemnisation sont rejetées et aboutissent en cour et que de grandes coupes ont été effectuées dans les indemnités pour pertes non financières en vertu des clauses de conditions préexistantes, la commission d'indemnisation ontarienne a réduit les cotisations des employeurs pour 2017.

Alors que de plus en plus de demandes sont rejetées, les travailleurs accidentés doivent se tourner vers d'autres services sociaux comme l'aide sociale. Les gouvernements se délestent de leurs responsabilités sur le dos des communautés et des contribuables ce qui est contraire à l'esprit original de la loi sur les régimes de compensation. Ce sont les employeurs qui sont censés financer le régime et non les contribuables ou les travailleurs accidentés. Nous allons soulever cette question dans les communautés en particulier pendant notre tournée Cyclistes pour la justice qui se tient du 24 mai au 1er juin. Nous nous opposons à ce transfert des coûts du régime de compensation, des employeurs aux communautés et aux contribuables.

Une autre question de grande préoccupation pour nous est la tendance que nous observons, en particulier aux États-Unis, où les employeurs cherchent à se retirer du régime de compensation. C'est déjà le cas dans un certain nombre d'États américains et dans ces cas ce sont les employeurs qui gèrent leurs propres compensations et la question des blessures au travail. Ils s'auto-règlent et c'est là une tendance alarmante que nous suivons de près.

En Ontario, nous organisons une campagne provinciale avec nos partenaires syndicaux et communautaires qui vise à réformer le régime d'indemnisation afin qu'il soit fidèle au mandat que lui a donné la loi à l'origine de sa création. Nous allons faire pression non seulement sur la commission d'indemnisation mais sur le prochain gouvernement de la province.

Les élections ontariennes se tiendront en 2018 et nous voulons que cette réforme du régime d'indemnisation fasse partie de la plate-forme des partis qui cherchent à former le prochain gouvernement. La pauvreté des travailleurs accidentés est en hausse, le phénomène des familles brisées est en hausse, toutes ces choses sont en hausse. Nous allons faire de ces questions des enjeux électoraux.



---

## « Nous voulons restaurer l'équilibre à Travail sécurotaire Nouveau-Brunswick »

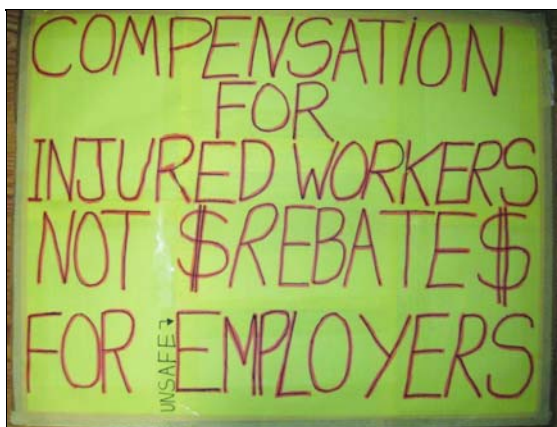
**- Patrick Colford, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses  
du Nouveau-Brunswick -**

**Forum ouvrier :** Au début du mois de mai, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il va former un groupe de travail pour examiner le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick. Quelle est la position de la Fédération des travailleurs sur ce geste du gouvernement ?

**Patrick Colford :** Si le gouvernement va de l'avant avec la création du groupe de travail, c'est certain que notre Fédération, qui est la plus grande organisation de travailleurs de la province, doit en faire partie. Nous demandons également au public de parler aux députés du programme Travail sécurotaire. Nous voulons que le public pose des questions. Nous avons demandé que les cotisations

des employeurs soient augmentées parce que le Conseil d'administration de Travail sécuritaire nous a dit qu'à partir de 2017 le régime pourrait tomber en déficit. Ces six dernières années, la cotisation moyenne est passée de 2,08 \$ par 100 \$ de masse salariale à 1,11 \$ en 2016.

Cette annonce nous préoccupe parce que la dernière fois que le régime a connu un déficit, soit au début des années 1990, les travailleurs ont perdu beaucoup en ce qui a trait aux prestations et toutes sortes de reculs ont été introduits. C'est à ce moment-là entre autres que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a introduit la période d'attente de trois jours et que la compensation pour perte de salaire est passée de 90 % du salaire original à 80 %. Le gouvernement de l'époque avait dit que ces mesures seraient en vigueur jusqu'à ce que le régime soit capitalisé à 110 % ce qui est le pourcentage recherché. En 2015-2016, le régime a atteint un taux de capitalisation de 130 % et malgré cela les employeurs ont obtenu des remises de cotisations. Depuis trois ans, les employeurs ont touché environ 51 millions \$ en remises tandis que les prestations des travailleurs n'ont pas augmenté. Les cotisations des employeurs ont été augmentées en 2017 et ceux-ci crient au meurtre disant qu'ils ne sont pas capables de les payer et que les prestations devront être coupées, C'est la même rhétorique qu'ils ont toujours à la bouche. Il y a même des représentants de certaines des plus grandes associations d'employeurs qui demandent que Travail sécuritaire soit administré par une firme d'assurance privée.



Nous espérons que ce groupe de travail ne va pas mener à de nouvelles coupures des prestations des travailleurs accidentés. Notre préoccupation première est de restaurer l'équilibre à Travail sécuritaire. Nous voulons entre autres choses éliminer cette période d'attente de trois jours. Au Nouveau-Brunswick, lorsque vous êtes blessés au travail et que vous faites une demande d'indemnisation, vous devez passer trois jours sans salaire avant de présenter votre demande. Pour les travailleurs, ce sont trois jours de salaire perdus. L'autre aspect c'est le recouvrement du salaire perdu à cause de la blessure. Plusieurs de mes membres arrivent difficilement à joindre les deux bouts avec 100 % de salaire alors les pénaliser pour s'être blessés n'a pas de sens. Le résultat c'est que les travailleurs ne rapportent pas leurs blessures et travaillent blessés parce qu'ils ne peuvent pas se permettre la période d'attente de trois jours et les pertes de salaires. Les gens travaillent blessés et aggravent leurs blessures qui n'ont pas le temps de guérir.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick tient son congrès biennal du 28 au 31 mai et c'est là qu'elle va lancer sa campagne sur le travail sécuritaire.



---

**Les Canadiens ont besoin de leur propre industrie de l'acier**

## **De nouvelles poursuites en recours collectif contre US Steel**

Plusieurs poursuites en recours collectif ont été intentées contre US Steel au début du mois de mai dans lesquelles la compagnie est accusée d'induire en erreur les actionnaires et acheteurs de titres d'USS. Selon les communiqués de presse, les demandes de recours collectif ont été déposées au nom des investisseurs de US Steel notamment par Robbins Arroyo LPP, Lundin Law PC, Khang and Khang LLP, Kessler Topaz Meltzer and Check, LLP, Rosen Law Firm, Johnson and Weaver LLP et Goldberg Law PC.

Des extraits des communiqués de presse de deux des cabinets d'avocats expliquent la nature de la plainte. Dans un communiqué de presse du 9 mai, Robbins Arroyo LLP déclare ce qui suit :

« Le cabinet juridique pour les droits des actionnaires de Robins Arroyo LLP annonce qu'une poursuite en recours collectif a été intentée contre la société United States Steel (NYSE : X) devant le tribunal de district des États-Unis du district ouest de la Pennsylvanie. La plainte est déposée au nom de tous les acheteurs de titres de US Steel entre le 1er novembre 2016 et le 25 avril 2017, pour violations alléguées de la *Loi sur les bourses de valeurs mobilières de 1934* par des agents et des directeurs de US Steel. US Steel produit et vend des produits laminés plats et tubulaires en acier principalement en Amérique du Nord et en Europe.

« Selon les plaignants, en 2013, US Steel a initié un processus dit le 'Carnegie Way', une stratégie commerciale qui devait accroître la valeur pour les actionnaires. Dans le formulaire 10-K de 2016 de la compagnie déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission le 28 février 2017, US Steel déclarait que 'le Carnegie Way avait déjà produit un changement dans la compagnie qui nous a permis de résister à la chute prolongée des prix de l'acier et d'être prêts lors de la reprise des marchés'. Or, le 25 avril 2017, US Steel a annoncé une perte nette de 180 millions \$, ou un montant négatif de 1,03 \$ par action diluée ainsi qu'un flux de trésorerie des opérations négatif de 135 millions \$. La compagnie a de plus grandement réduit ses prévisions pour 2017, bien en deça des attentes analytiques, et a notamment annoncé une réduction de 35 % des bénéfices par action ajustés de 2017 avant intérêt, impôts, dépréciation et amortissement. Lors d'une conférence téléphonique le 26 avril 2017, le directeur général de US Steel, Mario Longhi, a déclaré que la compagnie allait 'connaître plus d'interruptions de production dans nos installations, ce qui limitera nos volumes de production d'acier'. Suite à cette annonce, les titres de US Steel ont chuté de 26 % et ne valaient plus que 22,78 \$ l'action à la fin de la journée le 26 avril 2017... »

Le 9 mai, le cabinet d'avocats Lundin Law PC a annoncé une poursuite en cour couvrant la même période. On y lit :

« Selon les plaignants, au cours de la période en question, US Steel a émis des informations matériellement fausses et/ou trompeuses et/ou a omis de déclarer les choses suivantes : qu'au moment où elle mettait en oeuvre le programme du Carnegie Way la compagnie cherchait à réduire ses coûts et ne faisait pas les investissements nécessaires pour placer US Steel dans une position où il pourrait réagir à des conditions améliorées du marché ; que la compagnie n'ayant pas investi dans l'amélioration de ses immobilisations pendant le ralentissement de l'industrie afin de pouvoir annoncer des améliorations financières apparentes, US Steel avait des coûts de production plus élevés que ses concurrents, même dans un contexte d'amélioration des prix, ce qui a eu des répercussions négatives sur ses résultats financiers ; et que US Steel reportait la modernisation onéreuse de ses biens d'équipement afin de rehausser son bilan financier aux dépens de son bilan financier à long-terme, de sorte que US Steel s'est vu dans l'obligation de procéder à une modernisation rapide et onéreuse de son équipement qui n'allait pas permettre à la compagnie d'atteindre un bilan financier amélioré dans un proche avenir. Lorsque cette nouvelle a été annoncée, le prix des titres de US Steel a matériellement chuté, ce qui a lésé les investisseurs, selon les plaignants. »

---

## **US Steel est confronté à la nécessité historique de changement**

**- K.C. Adams -**

***L'oligarchie dominante empêche la résolution des problèmes économiques et  
persiste dans sa voie vouée à l'échec***

US Steel considère le montant qu'il ne dépensera pas pour le renouvellement de sa force de production comme une épargne. La somme épargnée année après année depuis 2014 est de 2,5 milliards \$. La compagnie rapporte que la société « a réalisé grâce aux initiatives d'efficacité et de réduction des coûts selon la méthode Carnegie du pdg Mario Longhi, 575 millions \$ en 2014, 815 millions \$ en 2015, 745 millions \$ en 2016 et 310 millions \$ cette année ».



Il en a résulté selon USS, « des opérations extrêmement efficaces ». Ce facteur, conjugué à la hausse des prix du marché de l'acier, devrait entraîner des résultats financiers « grandement » améliorés. Pourquoi alors US Steel a-t-il déclaré une perte de 180 millions \$ au premier trimestre et réduit de moitié ses perspectives de profits pour 2017 ? Autrement dit, la méthode Carnegie et d'autres formes exprimant le refus de renouveler la capacité de production, comme la fermeture d'usines parfaitement performantes, sont des exemples du refus de l'oligarchie dominante de faire face à la nécessité historique d'une nouvelle direction pour l'économie.

Les relations de production actuelles, au sein desquelles les véritables producteurs ne contrôlent pas les forces socialisées de production, condamnent l'économie à l'échec. Le contrôle privé de la production socialisée ne permet pas de tirer avantage ou de contrôler la production et la distribution de l'énorme produit social. Le but de la propriété privée de faire la concurrence à l'échelle mondiale pour le profit et l'édification d'empire, à d'autres composantes de l'économie, elles aussi de propriété privée, est en contradiction avec les conditions objectives de la production socialisée moderne.

La production socialisée exige une vaste coopération de toutes les parties et de tous les secteurs de l'économie dans un projet d'édification nationale visant à garantir le bien-être du peuple et les intérêts généraux de la société, un projet qui ouvre la voie à l'émancipation de la classe

ouvrière. La classe ouvrière moderne est la seule force sociale ayant l'objectif et la vision de gérer les moyens socialisés de production industrielle de masse au bénéfice de tous, en harmonie avec toutes ses parties interdépendantes, sans crises. La classe ouvrière en tant que véritable productrice a l'objectif et le devoir de distribuer le produit social dans le cadre d'un projet d'édification nationale qui garantit une reproduction élargie de l'économie, de même que le bien-être, la sécurité et les



droits de tous.

## US Steel et ses années d'échec

Les dirigeants de US Steel et les détenteurs de la propriété institutionnelle privée de leurs actions et de leurs dettes refusent de reconnaître et d'accepter la loi de la chute du taux de profit dans la production industrielle de masse causée par la quantité toujours croissante de richesse sociale requise pour le déploiement des forces productives modernes. Pour contrer la loi, l'oligarchie financière dominante s'aventure dans des actions parasitaires imprudentes, y compris des guerres prédatrices et inter-impérialistes avec des concurrents, se déchaîne contre la classe ouvrière et les forces productives dans une colère destructrice.

Depuis 2008, USS n'a réalisé qu'une fois des bénéfices sur ses actions, soit 102 millions \$ en 2014. Pourquoi alors s'engager dans toutes ces « économies de coûts » par la fermeture et l'abandon des usines au Canada et ailleurs, par le refus d'investir dans le renouvellement de la production et par l'imposition de concessions aux métallos et aux salariés, si tout cela n'a pas abouti à des profits ? Où sont les économies de coûts de 2,5 milliards \$ de la méthode Carnegie tant vantée ? Ce casse-tête confond les analystes financiers et les représentants des propriétaires institutionnels du capital et de la dette de la société qui demandent avec impatience des réponses et des résultats positifs et n'apprécient pas les pertes persistantes.

Les experts, les journalistes et les académiciens universitaires sont tous formés à ne voir que ce que la classe impérialiste dirigeante veut qu'ils voient. Ils ne sont bons à rien lorsque vient le temps de participer à l'acte de découvrir quelles sont les sources des problèmes au sein de l'économie socialisée.



Len Boselovic de *Pittsburgh Post-Gazette* écrit : « Le rendement pitoyable de US Steel rend ridicules ses affirmations constantes à l'effet que l'entreprise peut concurrencer n'importe qui si seulement Washington peut restreindre les importations prédatrices et subventionnées ». Il cite l'analyste d'Axiom Capital, Gordon Johnson, qui dit : « Ils (USS) ne peuvent rivaliser avec personne à armes égales. Ils ont les coûts les plus élevés de l'industrie. »

Boselovic écrit : « En annonçant la perte de 440 millions \$ de l'entreprise l'an dernier, M. Longhi a dit que 'les efforts de transformation selon la méthode Carnegie' ont amélioré la structure des coûts de l'entreprise. 'Ces changements et améliorations substantiels ont augmenté notre pouvoir de générer des revenus'. »

Vraiment, monsieur Longhi? Pourquoi USS est-il confronté alors à une autre perte trimestrielle énorme et à des pertes prévues pour les années à venir ?

L'analyste économique de New York, Charles Bradford, n'est pas convaincu et, cherchant les revenus améliorés promis dans les données du premier trimestre de US Steel lors de la conférence téléphonique trimestrielle de l'entreprise, il a demandé d'un ton sec: « Où sont-ils ? »

« Oh, ils sont là », a répondu un porte-parole de US Steel. « La société a réalisé près de 450 projets basés sur la méthode Carnegie au premier trimestre et en a plus de 3500 autres en préparation. »

Boselovic écrit : « De telles déclarations poussent les sceptiques à croire que la méthode Carnegie est essentiellement de la poudre aux yeux ... (Johnson, l'analyste d'Axiom Capital ) croit que le



problème est que, depuis des années, US Steel a dépensé moins en immobilisations pour moderniser ses usines qu'il a rapporté en charges d'amortissement et de dépréciation -- une mesure comptable qui chiffre le coût des équipements sidérurgiques de l'entreprise au cours de leur durée de vie utile et qui mesure la valeur comptable que les équipements perdent chaque année.

« Lorsque les coûts en amortissement dépassent les dépenses en immobilisations, c'est une forte indication qu'une entreprise n'investit pas suffisamment pour maintenir ses installations et ses équipements à jour. ' C'est une entreprise qui n'a pas entretenu ses installations pendant 80 ans ', a dit M. Bradford. »

M. Bradford pourrait faire enquête pour trouver qui a réclamé la valeur ajoutée que les métaux ont produit au cours des années. La valeur ajoutée était disponible pour le réinvestissement dans les forces productives à condition que les propriétaires de la dette et d'autres réduisent leurs réclamations et acceptent gracieusement une chute du taux de profit. Mais ce n'est pas dans leur nature de classe de le faire.

Les propriétaires d'actions ordinaires ont régulièrement réclamé année après année vingt cents par action, soit environ 34,8 millions \$, sur la base des 3,5 milliards \$ de l'avoir très variable des actions détenues en propriété. Les dirigeants de l'entreprise ont distribué ce montant au compte-goutte tout en annonçant des pertes trimestrielles continues par action.

La part du lion de la réclamation annuelle à la valeur ajoutée va aux détenteurs de la dette, ce qui représente environ 230 millions \$ sur une dette de 3,4 milliards \$. Les autres qui font une réclamation à la valeur ajoutée sont les cadres supérieurs et les gouvernements.

L'ensemble des réclamations à la valeur ajoutée et la pression sur ces réclamations dépassent ce qui est disponible et mènent souvent à piger dans la valeur transférée qui devrait être utilisée pour remplacer les machines dépréciées ou pour payer les intrants matériels. Ironiquement, le trait subjectif de l'économie contrôlée par les impérialistes, avec l'insistance des propriétaires privés pour un rendement toujours plus grand sur leur investissement de la richesse sociale malgré la loi objective de la chute du taux de profit, exerce une pression sur les dirigeants pour ne pas réinvestir dans la production à même la valeur ajoutée mais plutôt contracter des emprunts supplémentaires, ce qui exacerbe le problème et entraîne des crises encore plus sérieuses.



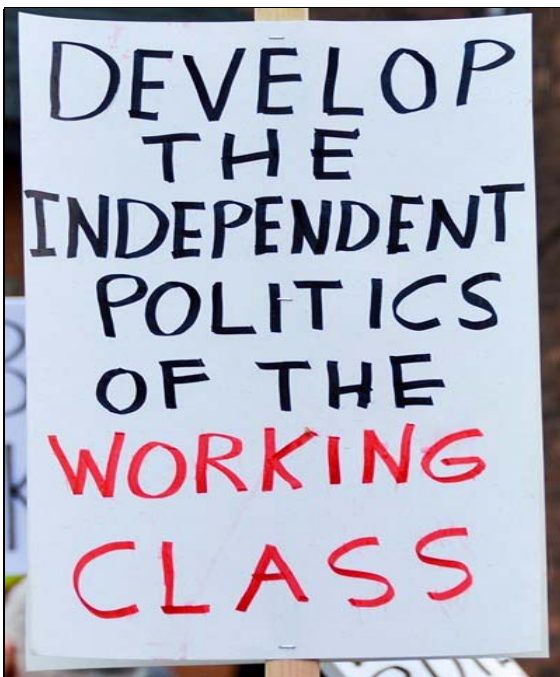
Dans les grandes entreprises industrielles qui exigent d'énormes investissements de richesse sociale dans les moyens de production, les oligarques préfèrent détenir la propriété de la dette pour leurs réclamations régulières et la propriété de l'actionnariat pour une chance de manipuler le prix fluctuant des actions à leur avantage et d'extorquer les autres acheteurs d'actions. Beaucoup de sociétés industrielles ne paient aucun dividende en actions, mais doivent rembourser les propriétaires de la dette à même les profits en intérêts ou se placer sous la protection de la faillite.

Len Boselovic poursuit : « (Johnson) a entendu la déclaration de l'entreprise sur sa capacité de rivaliser à armes égales durant des décennies et ne la croit pas. ' C'est la même vieille rengaine qui nous a été ressassée durant les années 70 quand [l'ancien Président de USS] David Roderick a affirmé qu'ils pourraient rivaliser avec n'importe qui ', a-t-il dit ... Si M. Longhi avait accordé plus d'attention à ses usines plutôt qu'aux cadeaux du gouvernement, ' peut-être que les choses auraient été un peu différentes ', a dit M. Johnson. »

*Forbes*, une importante agence de presse de l'oligarchie financière, a tenté d'expliquer la situation

dans un article intitulé « Sous-performer dans des conditions économiques favorables : l'exemple curieux de US Steel ». L'explication ne fait qu'effleurer la surface des choses et ne parvient pas à approfondir les raisons pour lesquelles de tels problèmes nuisent continuellement à non seulement des entreprises particulières, mais à des secteurs entiers et à l'économie socialisée à la merci du contrôle privé des oligarques.

L'article de *Forbes* affirme que « US Steel a déçu les investisseurs avec la publication la semaine dernière des résultats infructueux du 1er trimestre. L'entreprise a signalé une baisse inattendue des expéditions pour ses opérations américaines d'acier laminé à plat, ce qui représente environ 70 % des revenus de la société, et qui se traduit par une baisse significative des BPA (bénéfices par action). Les faibles revenus du premier trimestre de 2017 ont entraîné une forte baisse du cours des actions de l'entreprise au cours de la semaine écoulée ... L'entreprise a attribué la baisse des expéditions pour sa division de l'acier laminé à plat à des interruptions de production planifiées, alors qu'elle entreprend son programme de revitalisation des actifs qui vise à améliorer l'efficacité, la fiabilité et la qualité des produits en plus de réduire les coûts de production. Cependant, en faisant cela, l'entreprise renonce à des niveaux de production plus élevés pendant une période de temps favorable caractérisée par la hausse des prix de l'acier et la demande de produits sur les principaux marchés.



« Les conditions commerciales améliorées se reflètent dans la remontée récente des prix de l'acier, alors que US Steel rapporte au premier trimestre une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente des prix réalisés pour la division d'acier laminé à plat... Au troisième trimestre de 2016, les livraisons de la division ont connu une diminution de 125 000 tonnes, soit environ 5 % des expéditions du troisième trimestre de l'entreprise, à la suite d'interruptions de production non planifiées. Au quatrième trimestre les expéditions de la division ont diminué d'un autre 6 % en raison des interruptions de production planifiées. La société a abaissé les niveaux de production au quatrième trimestre alors qu'elle a entrepris son processus de revitalisation des actifs, lequel vise en partie à résoudre les problèmes opérationnels entraînant des interruptions de production imprévues. Cependant, les problèmes des opérations d'acier

laminé à plat de l'entreprise se sont poursuivis en 2017, avec la libération accidentelle d'eaux usées à l'usine de l'entreprise dans le Midwest, à Portage, en Indiana, ce qui a causé l'arrêt temporaire de ses activités dans l'usine. En outre, la société a déclaré au premier trimestre de 2017 une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente des expéditions de sa division d'acier laminé à plat. Elle a attribué la baisse des expéditions aux interruptions de production planifiées dans le cadre du programme de revitalisation des actifs.

« Les récentes perturbations dans les installations de la division d'acier laminé à plat ont soulevé des inquiétudes quant à la capacité de US Steel d'augmenter les niveaux de production pour profiter des conditions commerciales améliorées pour l'acier aux États-Unis. Le programme de revitalisation des actifs réduira les expéditions de la division de l'acier laminé à plat d'environ 1 million de tonnes en 2017. »

L'article de *Forbes* ne mentionne pas les demandes pour des concessions des travailleurs, les nombreuses fermetures récentes, les fermetures et la vente d'installations productives par US Steel, y compris Stelco au Canada, une usine en Serbie, des installations à Gary, en Indiana, à Fairfield en

Alabama, à Lorain, en Ohio, à Lone Star au Texas, à Granite City en Illinois et la rumeur de la vente de son usine en Slovaquie. Toutes ces attaques antisociales et le refus de faire face aux problèmes fondamentaux de l'économie ont entraîné d'énormes souffrances pour les travailleurs actifs et retraités et leurs communautés qui dépendent de la valeur que les travailleurs reproduisent dans ces installations. Le fait qu'ils n'agissent pas pour résoudre les problèmes et les contradictions dans l'économie montre que les oligarques sont inaptes à gouverner. La classe ouvrière doit s'organiser pour priver l'élite impérialiste dominante de son pouvoir de bloquer la voie à une nouvelle direction qui mettra en oeuvre des relations de production socialisées en conformité avec les conditions objectives pourvues d'un nouvel objectif. L'oligarchie financière au pouvoir place ses intérêts privés étroits avant les intérêts larges des travailleurs et les intérêts généraux de la société. C'est à la classe ouvrière que revient la responsabilité sociale d'édifier le Nouveau.

---

## **Les conséquences de la guerre commerciale sur l'industrie forestière**

### **Produits forestiers Résolu fait des mises à pied**



**Manifestation des travailleurs forestiers en juin 2009 à Ottawa pour demander que le gouvernement vienne en aide aux travailleurs forestiers et à leurs communautés**

Produits forestiers Résolu a commencé cette semaine à couper des quarts de travail dans sept scieries au Québec et il retarde le début de ses opérations en forêt. En tout, 1283 travailleurs vont perdre leur emploi pour une période indéterminée. Les travailleurs forestiers et leurs petites communautés subissent les conséquences d'une crise orchestrée dans un secteur qui est dominé par de grandes entreprises comme Résolu.

L'industrie forestière du Québec fournit 60 000 emplois directs et de nombreux emplois indirects. En plus de servir de bois de charpente au Québec et au Canada, le produit social est très apprécié comme bien d'exportation. Quatre-vingt-dix pour cent des exportations du bois d'oeuvre québécois sont destinées aux États-Unis. Les travailleurs du secteur créent une valeur immense pour le Québec et le Canada. Ils méritent le respect et la tranquillité d'esprit en ce qui a trait à leur sécurité et leur avenir.

Selon le maire de La Tuque Normand Beaudoin, Résolu a mis à pied 100 travailleurs de scierie dans sa communauté qui est située à environ 200 kilomètres au sud de la région du Lac-Saint-Jean. Il a dit qu'un arrêt de production encore plus prononcé va créer de grandes difficultés aux familles de travailleurs directement affectées et à la ville elle-même.

À l'extérieur du Québec, une petite usine de cèdre du Nouveau-Brunswick vient de fermer ses portes, ce qui a affecté six travailleurs et est un exemple de la crise croissante qui sévit au Canada et des difficultés qu'elle cause aux travailleurs. Le propriétaire de Hainesville Sawmill Ltd., Danny

Stillwell, a dit que le moulin qui est situé au nord-ouest de Fredericton devra cesser ses opérations jusqu'à ce que ce non-sens se termine et qu'il pourra vendre du bois à nouveau aux États-Unis avec un peu de quiétude avoir à payer les milliers de dollars de tarif avant même de recevoir quelque paiement de l'acheteur. M. Stillwell a dit que son moulin est le principal employeur de la petite municipalité et que la fermeture « est un événement majeur ». Le bois qui sort de la petite scierie de Hainesville est soumis à un tarif de 19,88 % et il en est de même de toute une série de petits moulins de sciage au Canada qui ont été regroupés en paquet par rapport au tarif. Ils doivent payer la taxe immédiatement et rétroactivement sur tout le bois qu'ils ont exporté aux États-Unis depuis le 31 janvier.

Le bois qui est produit chez J.D. Irving au Nouveau-Brunswick, une entreprise qui possède des moulins partout dans la province et aux États-Unis, est soumis au tarif beaucoup plus bas de 3,02 %. Pour obtenir ce tarif inférieur, cette entreprise aux motifs intéressés a plaidé « volontairement » devant la Commission du commerce international des États-Unis que le bois qu'elle utilise provient de terres forestières privées, contrairement à plusieurs moulins au Canada qui paient la rente foncière ou des droits de coupe à l'État pour avoir le droit de faire de la coupe sur les forêts de la couronne. Comme l'ont fait d'autres géants forestiers en Amérique du Nord cherchant à augmenter leurs prix, J.D Irving a laissé entendre que certains concurrents, en particulier dans l'ouest, jouissent d'un « avantage inéquitable » du fait que presque toute la forêt appartient à la couronne. Les oligarques de J.D Irving vont également bénéficier directement de cette crise en profitant de prix de détail plus élevés du bois au Canada et aux États-Unis et en s'étendant en s'emparant du marché et même des opérations de petites scieries comme celle de Hainesville.

Il est bon de noter que le premier ministre du Nouveau-Brunswick Brian Gallant, un représentant de l'oligarchie financière dans une province dominée par l'empire Irving, a tout de suite déclaré que l'État ne va pas venir en aide aux petites entreprises forestières et aux travailleurs pendant la crise actuelle qui frappe le secteur. Il a dit que le gouvernement américain utiliserait cela « comme une preuve de plus de subsides inéquitables ». Gallant a nommé David Wilkins pour gérer le conflit au nom de J.D. Irving et d'autres exploitants. Wilkins été ambassadeur des États-Unis au Canada sous le règne du Président George W. Bush.

On craint que ce cinquième drame du bois d'oeuvre orchestré par l'oligarchie financière, qui domine et contrôle la Forteresse Amérique du Nord, va causer autant de dommages que celui de 2004 à 2006. Lors de cette crise, les travailleurs forestiers canadiens ont perdu 20 000 emplois et 400 scieries ont fermé leurs portes. Le secteur du bois d'oeuvre ne s'était pas encore remis de ce coup dur lorsqu'il a été frappé encore une fois, cette fois-ci par l'effondrement du marché du logement en 2008. Alors qu'on croyait que le pire de la crise était passé, les oligarques forestiers reviennent à la charge et tirent profit du marché de la construction en hausse aux États-Unis et de la demande accrue pour le bois pour faire monter les prix en orchestrant un autre conflit du bois d'oeuvre.

L'oligarchie financière et les oligopoles qu'elle contrôle dans le secteur forestier dans toute la Forteresse Amérique du Nord sont engagés dans des conflits perpétuels pour défendre leurs intérêts privés et étendre leurs empires, perturbant le secteur et menant à des crises économiques. Alors qu'on le présente faussement comme une dispute nationale entre le Canada et les États-Unis sur les conditions du marché, ce drame du bois d'oeuvre qu'on rejoue constamment est devenue une opportunité régulière de faire monter les prix de détail du bois, d'affaiblir la lutte organisée des travailleurs forestiers à la défense de leurs droits et de concentrer encore plus la propriété et le contrôle du secteur dans un petit nombre de mains.

De plus en plus de voix se font entendre à l'effet qu'il est temps de mettre fin à ces crises récurrentes qui bouleversent les vies des travailleurs au Canada et aux États-Unis et endommagent sérieusement les économies des deux pays. Pour apporter stabilité et sécurité aux travailleurs forestiers et à leurs communautés et aux secteurs qui dépendent de l'approvisionnement en bois et d'un prix stable, il faut fournir une nouvelle direction à l'économie qui s'exerce sans le contrôle pour des motifs étroits qu'imposent les oligopoles.



## Les prix du bois d'oeuvre augmentent en flèche au Canada

*Forum ouvrier a reçu une lettre et des photos d'un entrepreneur de la construction de l'Ontario qui montrent une augmentation en flèche des prix du bois d'oeuvre au Canada. Sa lettre et le commentaire de Forum ouvrier suivent.*

« Les planches de cette grandeur (2par4par8 dans la photo) coûtaient 2,59 \$ cet hiver. On sait que Home Depot et/ou les fournisseurs augmentent toujours leurs prix au printemps et en été mais jamais à tel point. Je pense que c'est lié au « conflit » commercial frauduleux qui a lieu en ce moment et à toute l'hystérie qui l'accompagne pour justifier la fixation des prix. Weyerhaeuser [la compagnie au coeur des conflits récents - note du FO] est un des fournisseurs de Home Depot. Quand ce n'est pas cette compagnie, c'est au tour de Résolu. Cela dépend probablement de quel fournisseur fait la meilleure offre à Home Depot. »



### Commentaire de Forum ouvrier

Une augmentation de 46 % pour le bois de charpente ! Le tarif américain ne s'applique pas au bois d'oeuvre vendu au Canada mais de toute évidence, cela n'arrête pas l'augmentation en flèche des prix. Les grandes compagnies se sont sans doute entendues pour imposer le prix américain le plus élevé partout dans la Forteresse Amérique du Nord. L'entrepreneur a raison de dénoncer cette fraude.

Le tarif spécifique de Résolu pour le bois d'oeuvre est de 12,82 %, ce qui est inférieur à la moyenne de 19,88 % imposée à la plupart des compagnies. Ce qui veut dire que Résolu va empocher la différence entre le tarif et les nouveaux prix du marché augmentés. En plus, Résolu est une des quatre compagnies qui ne sont pas obligées de payer la taxe à la frontière mais uniquement après avoir vendu le bois et complété la paperasse.

Le tarif établi pour Weyerhaeuser est dans la moyenne de 19,88 % mais cette compagnie n'a pas à expédier beaucoup de bois à ses clients aux États-Unis puisqu'elle est la plus grande productrice de bois d'oeuvre dans ce pays. À moins bien sûr que le produit en bois recherché est produit uniquement au Canada. Weyerhaeuser et d'autres compagnies ayant des usines aux États-Unis vont grandement bénéficier des tarifs et des prix augmentés puisqu'ils vont absorber la taxe sous la forme d'un prix de marché plus élevé.

Toutes les grandes compagnies de bois d'oeuvre vont bénéficier des prix gonflés au Canada et connaître une expansion alors qu'elles vont prendre le contrôle des petites scieries qui ne pourront

soutenir la perte d'une partie de leur marché américain. C'est ce qui s'est produit à chaque fois que le gouvernement des États-Unis a imposé un tarif plus élevé. En plus, un grand nombre de compagnies moins importantes souffriront d'être obligées de verser la taxe à l'avance et d'attendre que ce montant leur revienne sous forme de prix plus élevés, à condition que leur produit soit vendu.

Un grand nombre de compagnies de construction verront leurs affaires diminuer au Canada et aux États-Unis si elles ne sont pas capables de trouver des clients prêts à payer un prix de production plus élevé pour leur produit social de construction. Il pourrait aussi se développer une tendance à se tourner vers des matériaux de construction autres que le bois.

Des usines de fabrication de meubles aux États-Unis ont lancé une pétition pour demander une exemption du tarif sur le bois d'oeuvre. Elles font valoir que le bois dont elles ont besoin pour une grande partie de leur production se trouve seulement dans des climats plus froids comme celui du Canada et qu'elles ne sont pas capables de vendre leurs meubles au prix de marché plus élevé qu'elles doivent demander en raison du tarif.

Résolu ne bénéficiera peut-être pas autant que les autres compagnies du secteur forestier canadien puisqu'en ce moment il ne possède pas de scieries aux États-Unis. Les scieries canadiennes de Résolu sont au Québec et en Ontario où la redevance foncière pour l'exploitation des forêts est plus élevée qu'en Colombie-Britannique. Les plus grandes compagnies forestières en Colombie-Britannique ayant des scieries aux États-Unis peuvent approvisionner la plupart de leurs clients en bois d'oeuvre à partir de leurs scieries américaines, surtout que la demande pourrait chuter à cause des grandes augmentations de prix. Elles peuvent aussi expédier des billots de la Colombie-Britannique vers leurs propres scieries aux États-Unis pour ensuite les scier en bois de charpente et éviter le tarif. Les billots bruts de bois d'oeuvre ne sont pas affectés par les tarifs.

Résolu de même que d'autres producteurs au Canada sont aussi menacés de l'imposition d'un droit compensatoire (étant accusés de vendre un produit social aux États-Unis en-deça du prix de production) qui sera mis en oeuvre plus tard cette année et sera ajouté au tarif. Ce tarif supplémentaire exercera une pression supplémentaire à la hausse sur les prix partout en Amérique du Nord.

La hausse en flèche de 46 % du prix du bois de charpente au Home Depot au Canada montre à quel point l'économie est vulnérable aux manipulations de l'oligarchie financière et à quel point cette manipulation peut être dévastatrice pour les économies du Canada et des États-Unis. Il est temps d'abolir le pouvoir des oligopoles dans l'économie et d'avancer vers une nouvelle direction prosociale contrôlée par les véritables producteurs, la classe ouvrière et ses alliés.



---

**NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL**

**Site web: [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Email: [forumouvrier@cpcml.ca](mailto:forumouvrier@cpcml.ca)**